Publication: Journal de Genève; Date: Avr 27, 1965; Section: None; Page: 2

ActivePaper

A propos du «Bloodhound»

Les fournisseurs britanniques ne demanderaient pas un prix exagéré

(De notre correspondant de Berne)

En décembre 1961, les Chambres accordaient au Conseil fédéral un crédit de 450 millions de francs pour le renforcement de la DCA terrestre. De cette somme, 150 millions étaient destinés à l'acquisition de canons de calibre moyen. Ce sont ceux-là mêmes que nous avons vus en action la semaine dernière à Emmen, lors d'une démonstration qui a fait grande impression. Les 300 autres millions doivent nous permettre d'acheter en Grande-Bretagne des engins guidés dénommés «Bloodhounds», projectiles mus par des fusées qui leur permettent d'atteindre la vitesse supersonique et qui, grâce à un système électronique installé dans le «nez», se dirigent vers le but et percutent contre un avion volant à 20.000 mètres, et même plus haut.

Une nouvelle inquiétante

Or, l'an dernier, alors que l'opinion publique s'agitait dans les remous provoqués par l'affaire des «Mirage», une nouvelle inquiétante nous parvenait de Londres. L'entreprise qui fabriquait les «Bloodhounds» pour l'armée britannique était publiquement accusée de prélever sur l'appareillage électronique un bénéfice nettement excessif. Lors d'un débat à la Chambre des communes, dont la presse suisse se fit l'écho, il fut question d'une marge de gain de sept à huit fois supérieure à celle qu'on pouvait considérer comme normale.

Des voix s'élevèrent tout aussitôt en Suisse pour demander si le contribuable helvétique devait, lui aussi, contribuer à faire la fortune de l'entreprise britannique, plus précisément si nous devions payer un prix surfait pour ces engins guidés.

Des députés posèrent à ce propos des questions écrites au Conseil fédéral, et l'on apprenait que le Département militaire avait demandé une enquête. Il pouvait préciser immédiatement d'ailleurs que l'engin visé par les critiques des parlementaires anglais n'était pas exactement celui qui était destiné à l'armée suisse, de sorte qu'une comparaison de prix se révélait malaisée.

On ordonne une enquête

L'enquête fut ordonnée, et les experts auxquels elle fut confiée la menèrent en collaboration avec l'administration des Finances. Le Département politique prêta lui aussi son concours, car notre ambassade à Londres fut chargée de certaines démarches.

Il était entendu que les Chambres et l'opinion publique seraient renseignées dès que le Département militaire et le Conseil fédéral seraient eux-mêmes dûment informés.

Or, lundi matin, le «Tages Anzeiger», de Zurich, se disait en mesure d'annoncer que l'enquête touchait à sa fin et que toutes les constatations faites jusqu'ici permettaient d'affirmer que, fort heureusement, le prix demandé par le fournisseur britannique était équitable et même «avantageux». De cela, les Suédois, intéressés eux aussi à l'affaire, avaient pu se convaincre de leur côté.

Au Palais fédéral on ne dément pas cette information. Toutefois, on ne veut pas encore faire de déclarations officielles pour la bonne raison qu'on attend un dernier rapport de Londres où certains résultats sont soumis à d'ultimes vérifications. Berne veut être en possession des conclusions définitives de l'enquête pour les porter à la connaissance du public.

Pas de surprise désagréable

Toutefois, maintenant déjà on est en droit de penser qu'il n'y aura pas là de désagréables surprises et que l'acquisition des enfins peut être considérée comme une affaire conclue dans des conditions normales.

Cette attente est d'autant plus justifiée qu'en Grande-Bretagne même l'affaire paraît s'être quelque peu décolorée, puisque le bénéfice «abusif» résulterait d'un prix forfaitaire, accepté d'un commun accord avant que le fabricant ait pu apprécier le coût réel des développements. Il aurait pu arriver, affirment les spécialistes, que les frais de développement fussent plus élevés, et cela dans une mesure qui aurait fait sauter la limite du forfait. Ce serait alors le fabricant qui aurait subi le préjudice.

Mais cela ne nous concerne pas. L'important pour nous reste que le prix demandé corresponde à la valeur réelle de la «marchandise». Attendons, sur ce point, les renseignements officiels qui ne sauraient tarder.

G. P.

A Lausanne, du 18 juin au 26 septembre 1965

Seconde exposition internationale de la tapisserie

((De notre correspondant de Lausanne))

Il y a quatre ans qu'a été créé le Centre international de la tapisserie ancienne et moderne. Appuyée par l'enthousiasme du grand-artiste français qu'est Jean Lurçat, Lausanne semble avoir tapé dans le mille en se lançant ainsi dans un domaine artistique, qu'aucune ville n'avait eu l'idée d'exploiter, si l'on peut s'exprimer ainsi.

En 1962, soit une année après la création de ce «Centre», le chef-lieu vaudois organisait une exposition remarquable appelée d'emblée à se renouveler tous les deux ans. Des artistes de dix-sept nations y prirent part. Les œuvres des participants polonais furent la principale révélation réservée aux visiteurs. La seconde «biennale» devait avoir lieu en 1964, mais l'Exposition nationale suisse mobilisa, l'an passé, toutes les énergies et l'ensemble de la place disponible, de sorte que l'Exposition internationale de la tapisserie se déroulera, pour la seconde fois, du 18 juin au 26 septembre prochains. En trois ans, l'intérêt manifesté à cette confrontation artistique a encore crû considérablement.

80 artistes de vingt-trois pays

Tous les pays ayant participé à la première biennale seront à nouveau représentés en 1965. Il s'en ajoutera six nouveaux: le Brésil, le Danemark, l'Espagne, la Grèce, la Roumanie et la Yougoslavie. 500 artistes ont demandé le règlement. Le jury international a retenu 80 œuvres, après une première sélection opérée par les jurys nationaux. La France, berceau de cet art, y participera avec 13 tapisseries, signées entre autres par Jean Arp, Jean Lurçat, Pierre Soulages et Pablo Picasso. On y trouvera aussi 5 artistes belges et 6 suisses, dont une Lausannoise: Françoise Ragno, le Chaux-de-Fonnier Claude Lœwer et la Jurassienne Elsi Giauque. On regrettera évidemment l'absence, cette année encore, de l'URSS, elle aurait voulu occuper 350 m2 de parois pour y disposer de petites tapisseries, or, d'après le règlement, les œuvres doivent avoir une surface minimum de 8 m2.

En plus des artistes qui participeront pour la première fois à cette manifestation, la seconde biennale internationale de la tapisserie présentera des procédés nouveaux.

En effet, on assiste, depuis quelques années, à une rupture de certains artistes avec la technique «classique» des gobelins haute lisse et d'aubusson basse lisse. Ils utilisent des matériaux nouveaux et bouleversent les lois de la tapisserie. La formule sera même élargie à Lausanne, dont l'exposition présentera également des tapisseries brodées et divers procédés aussi révolutionnaires que ceux des peintres les plus «avancés» de notre temps.

Du présent à l'avenir

Aucune manifestation du domaine des beaux-arts, sauf, bien entendu, l'exposition des collections de chefs-d'œuvres suisses qui s'est déroulée pendant l'Exposition nationale, n'a revêtu, pour Lausanne, une importance aussi grande que la première biennale internationale de la tapisserie. Avec le «Centre» embryonnaire, la Ville et l'Association des intérêts de Lausanne mettent tout en œuvre pour maintenir et accroître le large intérêt suscité pour le renouveau de la tapisserie, mais cela pose de nombreux problèmes pour la capitale vaudoise. Il ne sera vraisemblablement pas difficile d'assurer à la seconde biennale une garantie de 53.000 francs au moyen d'une participation directe de la Ville et du Fonds des taxes de séjour, qui soutient déjà le Festival international de Lausanne. La question de la place, en revanche, cause quelques soucis aux organisateurs.

Comme en 1962, l'exposition se déroulera, cette année, au Musée cantonal des beaux-arts. Toutefois, la participation de quarante pays prévue pour 1967 nécessitera le transfert dans d'autres locaux. L'exposition des collections suisses a révélé, l'année passée, que le Comptoir suisse se prêtait fort bien à de telles manifestations. C'est donc lui qui recevra, dans deux ans, la troisième biennale de la tapisserie, mais il faudra en avancer la date d'ouverture et de clôture à cause de la préparation de la Foire de Lausanne. Quant au projet longtemps caressé d'un bâtiment nouveau à Monbenon, nous avons appris que son coût obligeait Lausanne d'y renoncer pour le moment. La réalisation des projets du Centre international de la tapisserie, autres que les expositions, notamment le centre de documentation, l'atelier de tissage, etc., devront donc se réaliser dans un cadre différent, encore inconnu.

La recherche d'une solution sera sans doute la préoccupation du comité dès que la seconde biennale aura fermé ses portes. Pour le moment, il se prépare à mériter les éloges suscités en Europe et bien au-delà par la première exposition. de.

Les élections neuchâteloises

Retrait de la candidature popiste au Conseil d'Etat

La Chaux-de-Fonds. — (ATS) Le parti ouvrier populaire a décidé de retirer la candidature de M. Jean Steiger pour le second tour de l'élection du Conseil d'Etat neuchâtelois, et, annonce la «Voix ouvrière», «de soutenir les candidats socialistes dans la mesure de l'acceptation par le parti socialiste d'un programme de revendications communes».

La carrière de M. Grosjean

M. Carlos Grosjean, qui a été élu dimanche conseiller d'Etat, est né à Barcelone en 1929. Il est donc âgé de 36 ans, et sera le plus jeune conseiller d'Etat qui ait jamais siégé à l'exécutif, à part l'ancien conseiller d'Etat Léo DuPasquier, qui ne passa que quelques années au château et est maintenant directeur général d'Ebauches S. A. M. Carlos Grosjean, qui est originaire de La Chaux-de-Fonds, est licencié en droit de l'Université de Neuchâtel. Il pratique le barreau depuis 1955, dans la métropole horlogère, où il fonctionne comme président suppléant des tribunaux de district. Il est enfin conseiller général de La Chaux-de-Fonds.

Huit femmes ont été élues

Huit femmes ont été élues parmi les 115 députés du nouveau Grand Conseil, à savoir: quatre socialistes, Mmes Lucette Favre-Rognion et Marcelle Blanc (toutes deux pour le district de Neuchâtel), Thérèse Scuri (district de Boudry) et Raymonde Schweizer (La Chaux-de-Fonds), trois libérales, soit deux dans le district de Neuchâtel, Mmes Marie-Claire Popesco-Borel, docteur en médecine, et Janine Robert-Challandes, et une dans le district de Boudry, Mme Paulette Henriod, et une représentant le parti ouvrier populaire, ou POP, Mme Marguerite Greub (La Chaux-de-Fonds).

Aucune femme ne siège sur les bancs du parti radical et du parti progressiste national.

Voici d'ailleurs les derniers résultats pour les 115 sièges du Grand Conseil:

Socialistes 42 (+ 2), radicaux 30 (— 4), libéraux 22 (— 2), PPN 11 (sans changement), POP 10 (+ 4).

Aide financière au Brésil

Berne. — (ATS). Par un message daté du 13 avril, le Conseil fédéral propose aux Chambres de l'autoriser à accorder à un consortium de banques suisses formé de la Société de Banque Suisse, du Crédit Suisse et de l'Union de Banques Suisses, une garantie du ducroire et de transfert en vue de l'octroi d'un crédit de 21,6 millions de francs au Brésil. Il est prévu que ce crédit soit ouvert en automne 1965 et qu'il soit remboursé de mars 1966 à juin 1969. Le taux de garantie est de 75% au maximum.

En 1964, l'Autriche, les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont approuvé, dans le cadre d'une opération d'aide internationale destinée à assainir la balance des paiements brésiliennes, la consolidation de certaines échéances, résultant de livraisons de marchandises. Le Brésil s'était engagé, à l'époque, à apurer les paiements arriérés, y compris ceux du secteur des invisibles, tout en se réservant de rechercher à cette fin des facilités de crédit auprès de groupes de banques américains et européens.

Des démarches dans ce sens ont été entreprises dernièrement. Des banques américaines ayant décidé d'ouvrir un crédit de 80 millions de dollars, des groupes de banques des pays européens les plus importants se sont aussi déclarés favorables à la mise à disposition du Brésil de crédits destinés à lui permettre de liquider les arriérés remboursables et de reconstituer une réserve minimum de devises. C'est ainsi que le consortium de banques suisses mentionné ci-dessus envisage l'ouverture d'un crédit de 21,6 millions de francs (5 millions de dollars), sous réserve que la Confédération assure une garantie du ducroire et de transfert.

Ces opérations d'aide internationale ont pour but d'appuyer les efforts considérables que le gouvernement brésilien déploie pour assainir son économie, assainissement auquel la Suisse est également intéressée vu l'importance de ses exportations et de ses investissements au Brésil. Outre les divers pays industriels, les institutions internationales de financement participent largement à l'aide octroyée au Brésil. Leurs experts ont jugé favorablement le plan brésilien d'assainissement et les résultats qu'il a permis d'atteindre jusqu'à ce jour.

Zermatt: Piscine de montagne

Zermatt, 26. — La commune bourgeoise de Zermatt a cédé à l'Association touristique de Zermatt, par 101 voix contre 61, le terrain nécessaire sur la Sunnegga (2200 mètres) pour la construction d'une vaste piscine de montagne. Ce petit lac artificiel aura une longueur de 200 mètres, une largeur de 80 mètres et une profondeur maximale de 4 m. 50.

L'eau sera amenée par une conduite de surface en acier sur une distance de 1600 mètres et réchauffée jusqu'à la température de 18 degrés par des rayons solaires. La piscine de montagne de la Sunnegga sera mise en exploitation cet été encore. ATS)

Pour l'Espagne: passeport en cours de validité

Berne. — (ATS). Vu les difficultés rencontrées récemment par des Suisses à la frontière espagnole, la police fédérale des étrangers rappelle que les ressortissants suisses et liechtensteinois qui se rendent en Espagne, y compris les archipels des Canaries et des Baléares et les villes de Ceuta et Melilla en Afrique, ne peuvent franchir la frontière espagnole que s'ils sont en possession d'un passeport national en cours de validité. La carte d'identité suisse n'est pas reconnue par les autorités espagnoles.

● **LA ROUTE DU GRIMSEL EST OUVERTE.** — La direction des Travaux publics du canton de Berne communique que la route du Grimsel est de nouveau praticable entre Innertkirchen et Guttannen.

● **ZURICH: MAISON NATALE DE KELLER.** — Le Conseil municipal de Zurich propose au Conseil communal l'acquisition, pour 550.000 francs, de la propriété Neumarkt, 5, Chorgasse, Zurich. C'est dans cet immeuble «Zum Goldenen Winkel» que naquit Gottfried Keller. (ATS)

● **UN CYCLISTE ROULE A GAUCHE: UNE AUTO LE TUE.** — Lundi, à 1 heure, M. Dominik Schmidig, 64 ans, célibataire, ouvrier de campagne, près de Brunnen, roulait à bicyclette sur le côté gauche de la chaussée, si bien qu'il entra en collision avec une voiture venant de Gersau. M. Schmidig fut projeté à vingt mètres et tué sur le coup.

Peinture suisse à Varsovie

On mande de Varsovie à l'A.T.S.: Une exposition de peinture suisse «de Hodler à l'époque contemporaine» s'est ouverte lundi au musée national de Varsovie sous les auspices de la fondation «Pro Helvetia». Organisée par le professeur Max Huggler, de Berne, elle réunit 130 toiles et environ 40 aquarelles et dessins. Les salles abritent aussi une présentation de 140 ouvrages d'art organisée par la Société suisse des éditeurs et libraires.

Le vernissage de cette exposition avait attiré plus d'un millier de personnes. Des allocutions ont été prononcées par le ministre polonais de la Culture, M. L. Motyka, par le directeur du musée de Varsovie, M. S. Lorentz, et par M. M. Stettler, président de la fondation «Pro Helvetia».

Mardi, la claveciniste suisse Sylvia Kind, qui enseigne à Berlin, donnera un concert d'œuvres polonaises et suisses, et mercredi, le professeur Huggler donnera une conférence sur Paul Klee.

L'exposition sera présentée en juin à Cracovie.

● **PASSAGE DU BALLON-SATELLITE «ÉCHO-2».** — La Communauté suisse de travail pour l'étude de la technique des fusées «SAFR» communique notamment que le premier ballon-satellite américain «Echo-1» sera visible, le soir, dès la seconde quinzaine de juin. En revanche, «Echo-2» peut être suivi, jusqu'au 20 mai, pendant dix minutes, du nord au sud, dans notre ciel. Le satellite, utilisé pour la réflexion des ondes radiophoniques, se présente à l'observateur comme une étoile particulièrement brillante. (ATS)

● **LAUSANNE: DÉCÈS DE L'ÉVÊQUE DE BEAUVAIS.** — On annonce le décès à Lausanne, où il était en traitement, de Mgr Pierre Lacointe, évêque de Beauvais (Oise) depuis 1955. Le défunt était âgé de 66 ans. (ATS)

● **SAINT-GALL: EXPOSITION POLIAKOFF.** — L'exposition d'œuvres de Serge Pollakoff a été ouverte à Saint-Gall, à la galerie «Zum Erker», en présence de nombreux amis des arts. Cette exposition de 60 tableaux de l'artiste, qui vit à Paris, comprend des œuvres exécutées de 1953 à 1965. (ATS)

Le colonel Ernest Lederrey

Berne, 26. — (ATS) **Le colonel Ernest Lederrey est décédé à Berne, où il s'était retiré, à l'âge de 85 ans.**

Né en 1880 à Grandvaux (Vd), le défunt avait fait des études de droit à l'Université de Lausanne et préparé une thèse sur le développement des institutions militaires en Suisse.

Il se voua ensuite à la carrière militaire. Comme major, il commanda le Bataillon d'infanterie de montagne 8 et, comme lieutenant-colonel, le Régiment fribourgeois. Colonel dès 1927, il commanda, dès 1931, la Brigade 19. En qualité d'instructeur, il fut en fonction sur plusieurs places d'armes. Il commanda notamment deux écoles de recrues à Lausanne en 1932 et dirigea les jeunes soldats qui ouvrirent le feu à Genève sur les manifestants. Il devint ensuite instructeur en chef de la Première Division.

Le défunt avait été aussi chargé de mission de la Croix-Rouge de 1919 à 1921 en Allemagne, en Autriche, en Hongrie, en Turquie et en Ukraine. On lui doit plusieurs ouvrages militaires. Le colonel Lederrey était depuis 1959 membre de l'Institut pour les études stratégiques à Londres.

Le deux-centième anniversaire du séjour de Rousseau à l'île Saint-Pierre

Bienne. — (ATS). On pourra célébrer cette année le 200e anniversaire du séjour de Jean-Jacques Rousseau à l'île de Saint-Pierre.

A cette occasion, l'Office du tourisme de Bienne réédite la «Cinquième promenade» des «Rêveries du promeneur solitaire», petit chef-d'œuvre qui compte parmi les plus belles pages de la littérature française.

C'est, en effet, rappelle l'Office du tourisme de Bienne, le 12 septembre 1765 que Jean-Jacques, chassé de Môtiers vint s'installer sur l'île de Saint-Pierre, sur le conseil d'amis bernois. Hélas! le 10 octobre suivant déjà, le conseil secret du gouvernement de Berne l'en expulsait. Le bailli de Nidau, E. de Graffenried, eut beau tergiverser et intervenir en son nom, le Sénat ratifia la décision du Conseil et Rousseau dut quitter l'île le 25 octobre suivant.

Par la suite, l'île de Saint-Pierre qui, avec ses 89 hectares est la plus grande de Suisse, devint un lieu de pèlerinage. De Gœthe à Dumas, de William Pitt, à Cagliostro, des impératrices Joséphine et Marie-Louise aux grands-ducs de Russie, tout ce que l'Europe compte de voyageurs en quête d'émotions romantiques, sans oublier Richard Wagner, a voulu fouler ces lieux enchanteurs.

Départ à l'ambassade de Bulgarie

Berne. — (ATS). Le chargé d'affaires a.i. de la République bulgare à Berne, et Mme Emile Tomov ont donné lundi soir, à l'ambassade, une réception à l'occasion du départ de M. Jordan Dikanarov, conseiller commercial. De nombreux diplomates et des hauts fonctionnaires de la Confédération y assistaient. Le successeur de M. Dikanarov est M. Stefan Bogdanov.

Lucerne

Pour la rénovation de l'ancien couvent de Saint-Urbain

Lucerne. — (ATS). Pour maintenir dans son état original, la salle des cérémonies de l'ancien couvent cistercien de Saint-Urbain, l'une des salles les plus précieuses de ce genre en Suisse, du point de vue artistique, qui fut construite de 1721 à 1725 et décorée entre 1749 et 1751, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil de lui accorder les crédits nécessaires.

Les frais de rénovation sont estimés à 308.000 fr., dont il convient de déduire une restitution de l'ordre de 96.000 francs et une subvention fédérale de 118.156 francs, de sorte que le crédit à voter par le canton se monte à 93.844 francs.

Enfin, le Conseil d'Etat demande l'ouverture d'un crédit de 68.000 francs pour construire un second ascenseur à la clinique psychiatrique de Saint-Urbain. Les travaux à entreprendre à Saint-Urbain se montent donc au total à 161.844 francs, pour lesquels les crédits sont demandés.

La journée de lundi à la Foire de Bâle

Bâle. — (ATS). Avec 65.000 visiteurs, le premier lundi de la 49me Foire suisse d'échantillons a largement dépassé le résultat enregistré l'an dernier le troisième jour de la foire. Les Chemins de fer fédéraux ont dû, en plus des trains prévus par l'horaire, organiser quatorze trains spéciaux pour Bâle. La «Schweizerische Arbeitsgemeinschaft gestalten-des Handwerk» a organisé, à l'occasion de l'agrandissement considérable de son exposition commune, une réception de presse; M. Ed. Voellmy, président de l'Union des arts et métiers de Bâle-Ville, a souhaité la bienvenue notamment à M. A. Schaller, président de la foire, à la direction de la foire ainsi qu'aux représentants des autorités et des associations professionnelles.

Au nom du groupe de travail de l'artisanat d'art («Gestaltendes Handwerk»), le professeur Gutersohn, président de ce groupe, s'est adressé à la jeunesse.

La foire a accueilli aussi de nombreux visiteurs de l'étranger, ainsi elle a reçu d'importantes délégations de l'Ecole de maîtrise du Palatinat pour l'artisanat de Kaiserslautern et de la Section d'économie forestière et hydraulique de l'Université de Madrid, ainsi que de la British Display Society, de Londres.

A travers les stands de la Foire de Bâle

Industriels - Entrepreneurs

pour vos compresseurs et outils pneumatiques:

visitez le Stand

VOLKART

Halle 4 - Np 960

ASSA 9132

Le temps qu'il fera aujourd'hui

Prévisions jusqu'à mardi soir

Nord des Alpes, Valais et Grisons:

Le ciel reste très nuageux ou couvert. Le matin, quelques éclaircies sur le Plateau. L'après-midi, il faut s'attendre à de nouvelles averses. La température sera comprise entre 6 et 12 degrés l'après-midi. Vent d'ouest, faible à modéré en plaine, et fort en montagne.

Le temps qu'il a fait hier

Pour la journée d'hier, la météo de Cointrin a relevé:

Température:	Min:	7°3 - Max.: 14°4
Barom.:	7 h. 30:	722,5 mm.
	13 h. 30:	720,9 mm.
Vent:	7 h. 30:	SSO 7 kmh.
	13 h. 30:	SSO 18 kmh.
Insolation:		2 h. 54 min.
Précipitations:		5 mm.